

DEPARTEMENT DE DU MORBIHAN
COMMUNE DE SARZEAU

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

(HORS BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DE PENERF)

RAPPORT



DIRECTION REGIONALE OUEST

Espace bureaux Sillon de Bretagne 8 avenue des Thébaudières CS 20232

44815 SAINT HERBLAIN CEDEX

Tel.: 02 28 09 18 00 Fax: 02 40 94 80 99

DATE: JUIN 2012 - **REF.**: 4-53-0875

SOMMAIRE

1.	Preambule1						
2.	RAP	RAPPEL DE LA METHODE					
	2.1.	DEROULEMENT DE L'ETUDE					
	2.2.	METHODOLOGIE D'INTERVENTION					
		2.2.1. Pre-localisation des zones humides potentielles					
		2.2.2. PREPARATION DE LA PHASE TERRAIN					
		2.2.3. DELIMITATION ET CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES					
		2.2.4. RENDU CARTOGRAPHIQUE					
		2.2.5. VALIDATION DES DONNEES					
	2.3.	REUNIONS ET CONCERTATION14					
		2.3.1. COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL					
		2.3.2. REUNIONS – CONCERTATION					
3.	RES	ULTATS ET ANALYSE 17					
	3.1.	QUELQUES PLANTES HYGROPHILES OBSERVEES DANS LES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE 17					
	3.2.	TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE					
	3.3.	SUPERFICIE TOTALE DE ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE22					
	3.4.	USAGES DES ZONES HUMIDES22					
	3.5.	ETAT DES ZONES HUMIDES					
	3.6.	HIERARCHISATION DES ZONES HUMIDES					
4.	INTE	GRATION DES ZONES HUMIDES AU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET CONSEQUENCE					
	4.1.	INTEGRATION DES ZONES HUMIDES AU PLU					
	4.2.	LES CONSEQUENCES DU CLASSEMENT AU REGARD DE LA REGLEMENTATION EXISTANTE 30					
		MESURES DE GESTION APPLICABLES SUR LES ZONES HUMIDES					
5.	Con	CLUSION					
Ann	EXES						
Ann	EXE 1	REUNION DE LANCEMENT 12 JUILLET 2010					
Ann		PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE ET DE LA PRE-LOCALISATION 25 EMBRE 2010					
Ann		PRESENTATION DES 1ERS RESULTATS SUITE AUX INVENTAIRES REALISES A JUIN 201 WITE D'ACTEURS) 23 JUIN 2011					

2

8

	E 4 REUNION DE RESTITUTION DE L'INVENTAIRE ZH AUPRES DU COMITE D'ACTEURS DVEMBRE 2011
	5 REUNION DE RESTITUTION DE L'INVENTAIRE ZH AUPRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES OVEMBRE 2011
	_
	LISTE DES TABLEAU
TABL. 3 -	REUNIONS ET CONCERTATION EFFECTUEES AU COURS DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE SARZEAU15 SYNTHESE DU NOMBRE ET DE LA SUPERFICIE DES TYPES DE ZONES HUMIDES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE SARZEAU :20 USAGES SUR LES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE SARZEAU :
	LISTE DES FIGURE
Fig. 1. Fig. 2.	DEROULEMENT GENERAL DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES :

оОо

1. Preambule

Sarzeau est une ville touristique de Bretagne, située dans le département du Morbihan, à 22 kilomètres au sud de Vannes, sur la presqu'île de Rhuys.

Son territoire est bordé par deux littoraux : au Nord, le Golfe du Morbihan piqué de ses innombrables îles, au Sud la côte atlantique. Il bénéficie d'une situation privilégiée.

La commune est partagée entre 3 bassins versants :

- le bassin versant du Golfe du Morbihan sur la partie Nord,
- le bassin versant de la façade Atlantique pour la partie Sud,
- le bassin versant de la rivière de Pénerf pour la partie Est.

Sa surface est de 6 023 hectares et représente la moitié de la surface de la Presqu'île, dont elle constitue le chef-lieu de Canton. Cette surface importante explique en partie son organisation en groupes de villages : Le Logeo, Brillac, St Colombier, Suscinio, Penvins, St Jacques et agglomération....

Sarzeau est une commune à forte identité maritime et ostréicole, enracinée dans les traditions bretonnes.

Le développement économique est principalement lié au tourisme ainsi qu'aux activités nautiques et maritimes. Sa devise est: « A fluctibus opes » (la richesse vient de la mer).

La commune de Sarzeau fait partie :

- de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys composée des cinq communes du Canton. L'élaboration d'un SCOT est en cours à l'échelle de la Communauté de communes,
 - du projet de Parc Naturel Régional élaboré par le SIAGM dont la commune est adhérente.

Le territoire communal est régi par un Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 30 juin 1999 et modifié aux dates ci-après :

- modification n°1 approuvée le 18 septembre 2002,
- modification n°2 approuvée le 11 juillet 2006,
- modification n°3 approuvée le 20 février 2008,
- modification n°4 approuvée le 20 juillet 2009
- révision simplifiée n°1 du POS, secteur de Kergroës, approuvée le 21 décembre 2009
- modification simplifiée n°1 approuvée le 21 décembre 2009

Une partie de ce territoire est située en zone exclue du POS.

Par délibération en date du 14 février 2009 modifiée par la délibération du 21 septembre 2009, et conformément aux articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal de Sarzeau a décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme pour :

- se mettre en conformité avec la Loi Littoral ;

- intégrer la zone exclue de Kerpaul dans le document d'urbanisme ;
- intégrer les orientations de la charte du Parc Naturel Régional en cours de création sur le Golfe du Morbihan ;
- intégrer les prescriptions du SCOT en cours d'élaboration par la communauté de Communes de la presqu'île de Rhuys;
- intégrer les prescriptions du S.M.V.M. (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) du Golfe du Morbihan approuvé le 10 février 2006 ;
- mettre en oeuvre une réflexion environnementale ;
- intégrer une politique de mixité urbaine, sociale et intergénérationnelle ;

Dans le cadre d'une politique de maîtrise foncière, d'aménagement et de développement durable.

Conformément aux dispositions des articles L 123-1 et R 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, introduits notamment par la loi « Solidarité et Renouvellements Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000, la loi « Urbanisme et Habitat » (UH) du 2 juillet 2003 et la loi du 23 février 2005 les élaborations des Plans Locaux d'Urbanisme comprennent un certain nombre d'études.

Suivant les prescriptions du SAGE Vilaine (arrêté préfectoral du 1er avril 2003), et conformément au contrat de bassin versant de la rivière de Pénerf, signé en juillet 2005, la commune de Sarzeau doit procéder à l'inventaire des zones humides de son territoire.

Cet inventaire a été réalisé en 2008 sur Penvins et Banastère, secteurs de notre commune inclus dans le bassin versant de la rivière de Pénerf. Dans un contexte d'élaboration du PLU et de classification des zones humides sur un zonage spécifique (de type naturelle protégée « Np » ou avec une distinction « Azh », « Nzh », l'objectif est de poursuivre cet inventaire des zones humides sur le reste du territoire communal.

D'autre part le territoire communal fait l'objet d'un aménagement foncier (finalisation du nouveau parcellaire prévue fin 2010). Le programme de travaux connexes lié à ce remembrement devra être pris en compte dans l'étude.

L'inventaire des zones humides du bassin versant de la rivière de Pénerf a été réalisé par le bureau d'études Xavière Hardy en 2007. Le quart est de la commune de SARZEAU appartient à ce bassin versant et, a donc fait l'objet de cet inventaire.

Le présent rapport fait état de l'inventaire sur le reste de la commune de SARZEAU. Cet inventaire a été confié au bureau d'études Artélia (anciennement Sogreah) et s'est déroulé durant l'année 2011. En parallèle, l'inventaire des cours d'eau a été confié au bureau d'études EGIS Eau.

2. RAPPEL DE LA METHODE

2.1. **DEROULEMENT DE L'ETUDE**

L'inventaire des zones humides sur le territoire de la commune de SARZEAU s'est déroulé en trois grandes étapes :

- prélocalisation des zones humides ;
- inventaires des zones humides ;
- réalisation de l'**atlas cartographique** et intégration des données dans la base de données SIG développé par le SIAGM.

Le travail s'est fait en étroite collaboration avec deux groupes de travail :

- le comité technique composé principalement par les élus et les services municipaux de la commune,
- le comité d'acteurs composé des différents représentants de la société civile : services de l'Etat, agriculteurs, chasseurs, ostréiculteurs, association environnementale Bretagne Vivante, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM).

Le déroulement général de ces études est précisé dans l'organigramme ci-après.

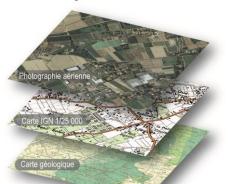


Fig. 1. Deroulement general de l'inventaire des zones humides :

Synthèse bibliographique et analyse multi-couches pour la prélocalisation des zones humides.





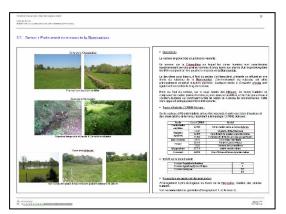




Concertation et validation des inventaires par les acteurs.

Inventaires de terrain, caractérisation et évaluation des zones humides recensées.





Production d'un rapport de synthèse avec description méthodologique et atlas cartographique.

2.2. METHODOLOGIE D'INTERVENTION

La méthodologie proposée s'inspire des travaux réalisés sur le territoire du bassin versant de la rivière de Pénerf par le Bureau d'Etudes Xavière Hardy et des guides d'inventaire des zones humides et cours d'eau du SAGE Vilaine et du SDAGE Loire Bretagne.

Les différents points de méthodologie présentés ci-après ont été discutés et précisés lors de la réunion de démarrage de l'inventaire avec le groupe de pilotage et les services de la commune de SARZEAU.

2.2.1. Pre-localisation des zones humides potentielles

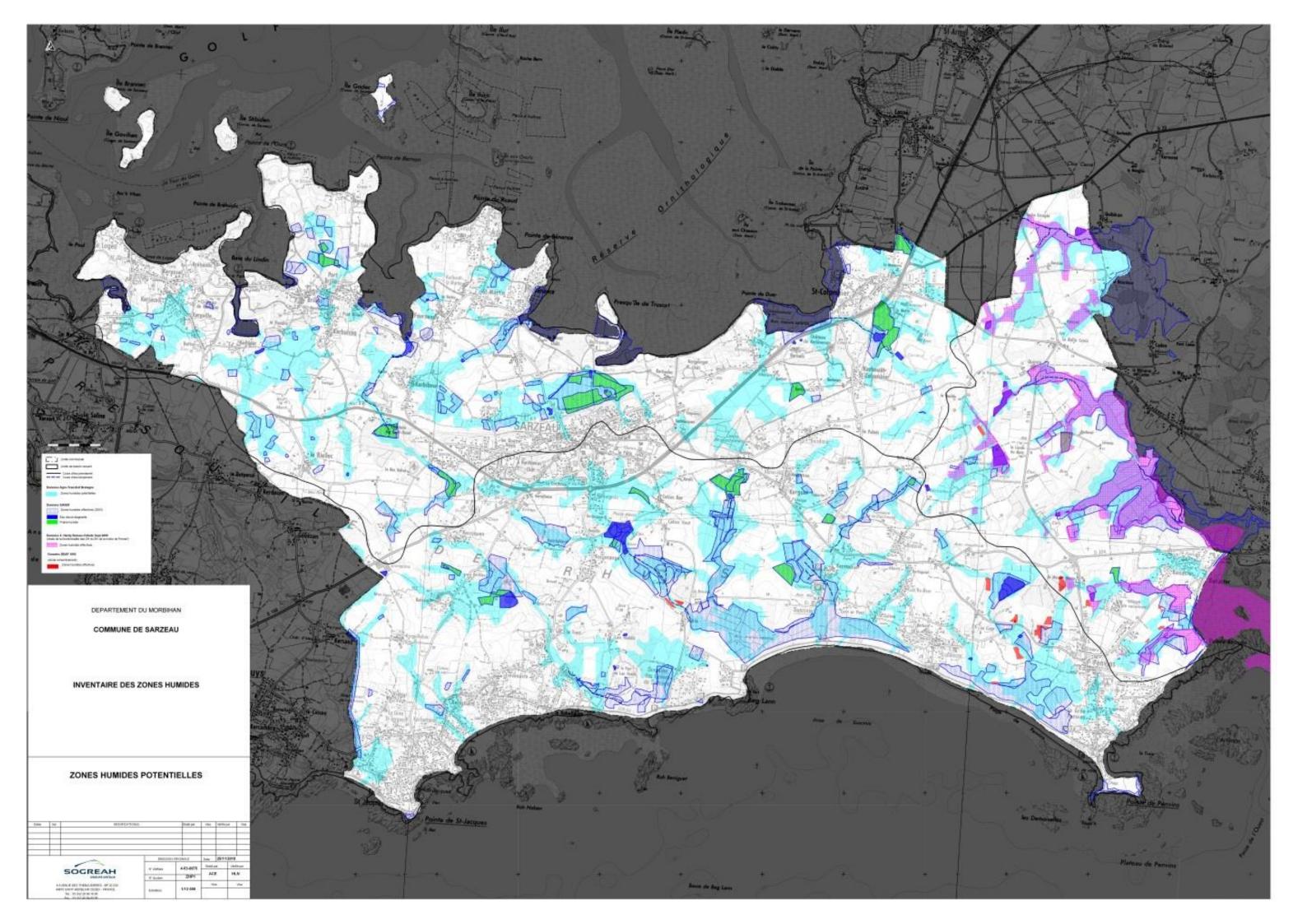
Cette première analyse permet de constituer des enveloppes de forte potentialité de présence de zones humides. Elle correspond à une analyse multicouche à l'aide d'un SIG (Système d'Information Géographique) : le logiciel MAPINFO 8.5 et d'une synthèse bibliographique.

Dès le démarrage des études, nous avons collecté et synthétisé l'ensemble des données bibliographiques concernant la commune afin de faire un point sur l'état de la connaissance du territoire :

- inventaire des zones humides réalisé sur les secteurs inclus dans le bassin de la rivière de Penerf ;
- inventaire du SIAGM : inventaire de zones humides réalisé en 2003 ainsi qu'un inventaire des eaux douces stagnantes et de prairies humides ;
- données d'Agro-Transfert Bretagne sur les zones humides potentielles (modèle mathématique d'après le relief) ;
- documents liés au remembrement : un certain nombre de zones humides ont été identifiées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du Morbihan en 1993 ;
- ...

Ces informations ont été utilisées afin de préciser et d'approfondir notre travail de prélocalisation des zones humides potentielles.

La carte ci-après localise ces différentes informations qui ont servi de base au travail de terrain.



Afin de positionner et affiner les enveloppes de zones humides potentielles, nous avons exploité préférentiellement les orthophotoplans (occupation du sol, structure du bocage, présence de plan d'eau, ...). Cette analyse a été complétée par une étude :

- de la carte au 1/25 000ème de l'IGN ;
- de la carte géologique du BRGM ;
- du cadastre....

Nous avons également intégré les données sur les milieux naturels remarquables comme les ZNIEFF, les sites Natura 2000, les espaces naturels sensibles du Conseil Général...

La table « zones humides potentielles » est complétée selon la méthodologie du SIAGM.

2.2.2. PREPARATION DE LA PHASE TERRAIN

Afin de garantir une prise de conscience et une appropriation du sujet par les acteurs locaux, une réunion avec le groupe de travail a été réalisée à cette phase de l'étude (cf. partie 2.3).

Pour cela, nous leur avons présenté tout d'abord le contexte et le déroulement de cette étude. Afin d'intégrer l'ensemble du groupe dans la démarche, nous avons fait un point « pédagogique » sur les notions de zones humides. Nous avons utilisé pour cela un support Powerpoint en nous attachant à l'utilisation d'un vocabulaire non technique et accessible à tous.

Par la suite, la méthodologie et les résultats de la pré-localisation des zones humides ont été présentés (utilisation de plans A0).

Une fiche de terrain a été réalisée (cf.ci-après). Cette fiche de terrain a été validée par la commune de SARZEAU et présentée au groupe de travail.

SARZEAU (56): inventaire des zones humides

FICHE DE TERRAIN

	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Code de la zone :	Date:/ Observateur:
Statut de propriété : privé public	
Cours d'eau associé(s) (si existant et connu) :	
Haie(s) associée(s):	
Critères d'identification de la zone humide	(plusieurs choix possibles)
Présence d'eau	
Présence d'un sol hydromorphe	
Présence d'espèces végétales hygrophiles	
Description du site	
Typologie SAGE de la zone :	
1 - Les mares et leurs bordures	6 - Les tourbières et étangs tourbeux
2 - Les plans d'eau, les étangs et leurs bordures	7 - Les marais et landes humides de plaines
3 - Les zones humides artificielles : gravières,	8 - Les prairies humides de bas fond à sol hydromorphe
sablières et carrières	9 - Les vasières littorales
4 - Les prairies inondables	10 - Les marais et herbiers côtiers
5 - Les bandes boisées des rives	11 - Les lagunes côtières
Usage principal sur le site :	
1 - Pâturage - Fauche	5 - Mise en valeur - gestion conservatoire
2 - Culture	6 - Pas d'activité
3 - Sylviculture - Populiculture	7 - Autres(prélèvement
4 - Tourisme - pêche - chasse	d'eau, réserve incendie, bassin d'orage, lagunage,)
Etat du site (plusieurs choix possibles):	
0 - Absence d'altération 1 - Surpâturage	6 - Remblai - comblement
2 - Fermeture du milieu - absence d'entretien	7 - Mise en culture 8 - Autres(envahissement
3 - Plantation de peupliers	d'une espèce, urbanisation, création de plan d'eau, extrac-
4 - Rejet de substances - dépôts de matériaux	tion de granulats, abreuvement du bétail)
5 - Drainage	,
Fonctionnalités de la zone humide	
1 - Fonctions hydrologiques	2 - Fonctions biologiques
Expansion de crue	3 - Fonctions économiques, sociales et/ou culturelles
Epuration	4 - Corridors
Soutien d'étiage	
Zone humide fonctionnelle	Zone humide altérée
Observations (Faune et flore observées durée	de la submersion, fonctionnement hydrologique):
i dance et note observees, duree	22.2.22

2.2.3. DELIMITATION ET CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

Afin de délimiter les zones humides effectives et les linéaires de cours d'eau, nous nous sommes rendus sur l'ensemble des parcelles concernées par les enveloppes de zones humides et cours d'eau potentiels.

Pour cela, nous avons utilisé comme support les cartes de pré-localisation sur fond cadastral et orthophoto.

Les dates d'inventaires effectués sur le terrain sont les suivantes :

- 1^{er}, 10, 14, 16 et 31 mars 2011,
- 1^{er} avril 2011,
- 24 et 25 mai 2011.
- 20 et 21 juin 2011,
- 8 juillet 2011,
- 10, 14 et 15 novembre 2011,
- 8 décembre 2011,
- 20 mars 2012.

Les critères pris en compte pour délimiter les zones humides sont :

- l'observation de présence d'eau en période pluvieuse et de la saturation en eau des sols;
- l'observation de la végétation et notamment des Joncacées, Cypéracées, et des Renonculacées qui permettent une délimitation du périmètre hydromorphe. Les espèces patrimoniales contactées sont notées. L'analyse floristique permet de caractériser la végétation selon la typologie Corine Biotope;
- l'observation de la pédologie est utilisée pour confirmer ou mieux cerner les délimitations exactes en particulier si les critères floristiques ne sont pas suffisants pour la délimitation (sondages ponctuels à la tarière à main). Elle est particulièrement probante sur des secteurs remaniés où la végétation hygrophile est contrariée. Dans ce sens, des transects ponctuels sont réalisés.

Les observations sur la faune inféodée aux zones humides (batrachologie principalement) et la flore sont appréhendées à chaque visite de terrain. Aucun inventaire spécifique faune n'est prévu au marché mais, quelques observations d'espèces animales inféodées aux zones humides figurent dans la base de données (Odonates, Amphibiens, oiseaux...).

L'ensemble des informations collectées sur le terrain est reporté dans la base de données SIG élaborée pour le bassin versant de Penerf qui sert de référence.

Les données récoltées servent tout d'abord à caractériser les entités recensées :

- description physique (alimentation hydraulique, pente, ...);
- environnement de la zone humide et cours d'eau ;
- présence d'espèces végétales ou animales remarquables ;
- pressions (érosion, culture, remblaiement,...).

L'ensemble de ces informations nous permet ensuite d'évaluer <u>les fonctionnalités</u> de chaque zone humide :

FONCTIONS PHYSIQUES:

- écrêtement et désynchronisation des crues ;
- stockage de l'eau ;
- recharge et décharge de nappe ;
- alimentation en débit solide.

FONCTIONS CHIMIQUES:

- interception et stockage des MES ;
- dégradation de micropolluants ;
- recyclage des éléments nutritifs.

FONCTIONS BIOLOGIQUES:

- stockage de carbone ;
- production primaire;
- habitat.

Nous procédons ensuite à une hiérarchisation de l'intérêt écologique des zones humides et à la matérialisation des connexions entre les différentes zones humides (appelés corridors écologiques).

2.2.4. Rendu Cartographique

L'ensemble des zones humides a été reporté graphiquement dans le logiciel SIG MapInfo 8.5.

TRAME DE NUMERISATION DES ZONES HUMIDES

La numérisation de la limite des zones humides a été effectuée selon les observations de terrain. Sur le terrain la délimitation s'est basée sur la microtopographie, la présence la végétation hygrophile et le cas échéant des investigations à la tarière à main.

LA BASE DE DONNEES ASSOCIEE

L'ensemble des informations relatives aux zones humides (type, usage, état, typologie Corine biotope...) a été saisi dans une base de données associée sous Mapinfo.

La structure et le contenu de cette base de données s'appuie sur celle réalisée par le Bureau d'Etude Xavière Hardy (bassin versant de la rivière de Pénerf) et sur le cahier des charges du marché. A la demande de la commune, nous avons renseigné une table attributaire compatible à la fois avec le cahier des charges du marché et la base de données réalisée par le bureau d'études Xavière Hardy.

CARTOGRAPHIE

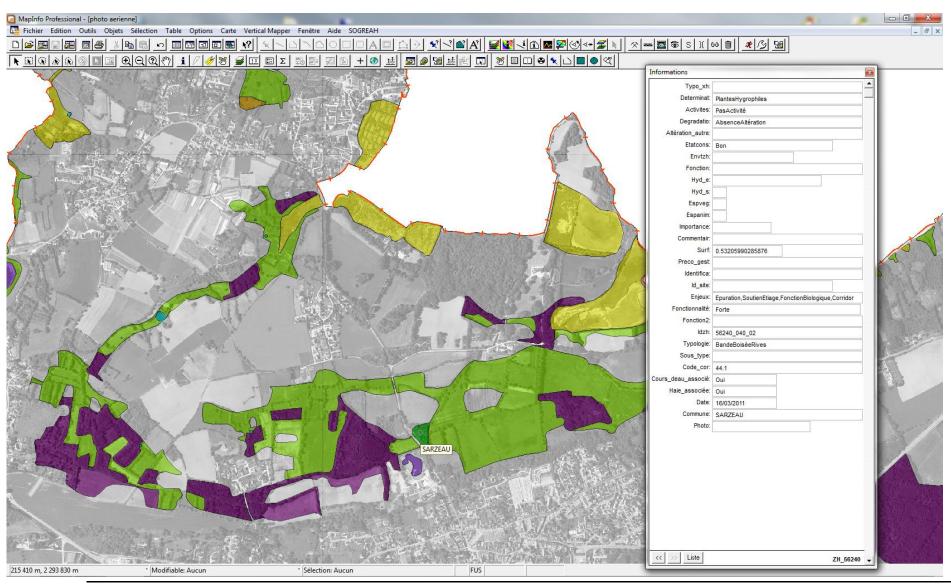
Les zones humides ont été numérisées sur le logiciel MapInfo.

A chaque objet géographique constituant les zones humides effectives a été attribué un identifiant identique à celui attribué dans la base de données.

Pour exemple, les zones humides sont identifiées avec le numéro de la zone humide précédé du code INSEE de la commune : 56240_122. Une zone humide peut être découpée en sous unités si l'occupation du sol n'est pas homogène sur toute sa surface (56240_122_001 : peupleraie, 56240_122_002 : prairie humide).

De cette manière, une jointure peut être effectuée entre la base de données et les objets géographiques de manière à les rendre accessibles sous un logiciel SIG (cf. exemple ciaprès).

Exemple d'affichage de données associées à une zone humide (extrait de MapInfo) :



2.2.5. VALIDATION DES DONNEES

Le groupe de travail a été sollicité à différentes reprises pour suivre et valider le résultat de l'inventaire des zones humides effectives ; notamment à travers les réunions de concertations (cf. partie 2.3) mais aussi à travers des visites sur le terrain.

Des visites de terrains avec le groupe de travail ont été réalisées pour trancher sur les éventuelles incertitudes et doutes soulevés par les acteurs. Deux déplacements sur le terrain ont été effectués avec le comité d'acteurs :

- le 23 juin 2011;
- le 10 novembre 2011.



Visite de terrain avec le groupe de travail

2.3. REUNIONS ET CONCERTATION

2.3.1. COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Deux groupes de travail ont été constitués pour suivre et valider l'inventaire des zones humides sur la commune :

- le comité technique ;
- · le comité d'acteurs.

Le comité technique est constitué des personnes suivantes :

- des élus: Mr David LAPPARTIENT, Maire de Sarzeau; Messieurs Bernard JACOB et Jean LE BOULHO, Adjoints au Maire; Mme Camille PETERS et Mr Alain RAUD, Conseillers Municipaux délégués;
- de salariés des services municipaux : Mme Viviane FEAT, Directrice Générale des Services ; Mr Jean-François RAVAUX, Directeur du Pôle Territoire, Mme Carine COUTEAU, Service Environnement ;
- d'un représentant du bureau d'étude en charge du PLU : Mr Jean-Luc LE MANCQ, Paysages de l'Ouest.

Le comité d'acteurs est constitué des entités et des personnes suivantes :

- la municipalité de Sarzeau :
 - élus: Mr David LAPPARTIENT, maire, Mme Camille PETERS, conseillère municipale déléguée, Messieurs Georges MENARD, Jean Claude VOLANT, Mesdames BELLIO et LIOT, membres de la commission agriculture,
 - techniciens: Mr Jean-François RAVAUX, Directeur du Pôle Territoire, Mme Carine COUTEAU et Mr Denis ROUILLE, Service Environnement
- des exploitants agricoles: Mesdames Rose Marie ALLAIS et Claudine MORICE, Messieurs Jean Louis SURZUR, Christophe JEGO, Xavier BLANCHO, Michel JARLEGAN, Hervé BONNO, Rémi BONNO, Didier LAUNAY, Pascal LE BRECH, Dominique ROLLAND, Roger LASQUELLEC, GAEC de Kervailh (Mrs GOUPIL et MEHU)
- un représentant des ostréicultures : Mr Marcel EUDE
- un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan : Mr Henri BENEAT.
- des représentants de l'association environnementale Bretagne Vivante : Mme Michèle FARDEL et Mr Jean-Claude ROUAULT,
- un représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (S.I.A.G.M.): Mr Camille SIMON

2.3.2. REUNIONS – CONCERTATION

Les réunions du groupe de travail ont comme objectif non seulement **l'avancée de l'inventaire** mais aussi une **appropriation du sujet par les acteurs de terrain**.

Une attention particulière a été portée pour rendre accessible au plus grand nombre les techniques utilisées par l'emploi d'un vocabulaire courant et par l'utilisation de supports Power point pédagogiques.

Huit réunions ont été réalisées au total (cf. tableau ci-dessous).

 Tabl. 1 - Reunions et concertation effectuees au cours de l'inventaire des zones humides

 sur la commune de Sarzeau

GROUPE/PERSONNES CONCERNES	INTITULE DE LA REUNION OU DE LA CONCERTATION	DATE
Comité Technique	Réunion de lancement des études, calage du planning d'intervention	12 juillet 2010
Comité d'Acteurs	Réunion de présentation de la pré-localisation – Préparation du terrain	29 novembre 2010
Comité Technique		7 juin 2011
Comité d'Acteurs	1 ^{ère} réunion de présentation du travail de terrain	23 juin 2011
Comité d'Acteurs	Passage sur le terrain pour la levée des doutes	23 juin 2011
Comité d'Acteurs	Réunion de validation des inventaires de terrain	2 novembre 2011
Agriculteurs	Réunion de présentation des inventaires et validation	8 novembre 2011
Population communale	Réunion de présentation publique	21 novembre 2011
Population communale	Consultation publique de l'inventaire en mairie	21 novembre au 9 décembre 2011
Population communale	Permanence en mairie	7 décembre 2011
Comité d'Acteurs	Restitution finale et validation	30 mars 2012
Conseil Municipal	Validation de l'inventaire	21 mai 2012

L'animation des réunions (y compris la réunion publique) a été réalisée par le bureau d'étude Artélia (anciennement Sogreah).

Le compte rendu des différentes réunions figure en annexe.

Le schéma ci-après synthétise les différents partenaires impliqués dans la concertation.

Fig. 2. SCHEMA ILLUSTRANT LA CONCERTATION QUANT A L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE SARZEAU :



Maire
Adjoints
Conseillers municipaux
Représentants des services

La commune

Les acteurs du milieu

Représentants des chasseurs
Représentants des agriculteurs
Représentants des ostréiculteurs
Syndicat de la propriété rural
Représentants d'associations
environnementales (Bretagne
Vivante)
SIAGM



La population

Réunion publique Consultation publique

Les partenaires

Agence de l'Eau DREAL Conseil Général DDTM Chambre d'Agriculture ONEMA

3. **RESULTATS ET ANALYSE**

Ce paragraphe présente les résultats et l'analyse de l'inventaire des zones humides.

3.1. QUELQUES PLANTES HYGROPHILES OBSERVEES DANS LES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE



Scorsonère humble Carum verticillé Scirpe maritime



Œnanthe safranée et carex (ou laîche)

Cardamine des prés

Laîche paniculée



Potamot nageant

Hydrocharis des grenouilles

Lentille d'eau et jonc

3.2. Typologie des zones humides de la commune

Sur la partie de la commune investiguée, on observe les types de zones humides suivants :

- les mares et leurs bordures ;
- les plans d'eau, étangs et leurs bordures ;
- les zones humides artificielles : gravières, sablières et carrières ;
- les bandes boisées des rives ;
- les marais et landes humides de plaine ;
- les prairies humides de bas fond à sol hydromorphe ;
- les marais et herbiers côtiers ;
- les lagunes côtières.

Les photos ci-après illustrent ces différents types de zones humides recensées sur la commune de SARZEAU.













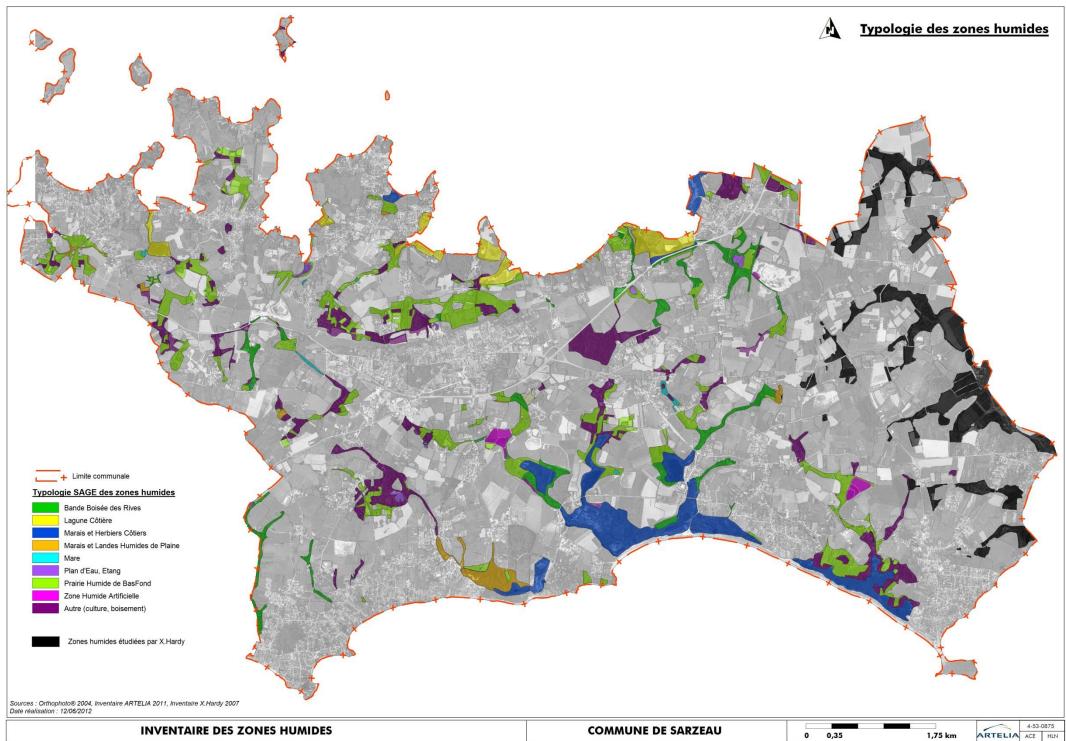
Le tableau ci-après fait le bilan du nombre et de la superficie de zone humide par type.

 Tabl. 2 SYNTHESE DU NOMBRE ET DE LA SUPERFICIE DES TYPES DE ZONES HUMIDES RECENSEES

 SUR LA COMMUNE DE SARZEAU :

Types de zones humides	Nombre	Superficie (ha)
Mares et leurs bordures	41	5,32
Plans d'eau, étangs et leurs bordures	12	7,83
Zones humides artificielles	3	12,18
Bandes boisées rives	32	79,71
Marais et landes humides plaines	12	27,97
Prairies humides bas fond à sol hydromorphe	94	255,91
Marais et herbiers côtiers	13	161,13
Lagunes côtières	10	56,87
Autres (boisements, cultures)	106	196,97
Inventaire Zones Humides SOGREAH	323	803,90
Inventaire Zones Humides XAVIERE HARDY	175	273,75
TOTAL sur la COMMUNE	498	1077,65

La carte ci-après localise ces différents types de zones humides sur la commune.



3.3. SUPERFICIE TOTALE DE ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE

La surface totale de zones humides recensées est d'environ **1078 ha** pour une superficie communale de 6023 ha soit environ **17.9% du territoire communal**.



3.4. USAGES DES ZONES HUMIDES

Les différents usages des zones humides (sur la partie inventoriée par Artélia) figurent dans le tableau ci-dessous.

Tabl. 3 - USAGES SUR LES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE DE SARZEAU :

Type d'usage	Nombre zones humides concernées	Superficie (en ha)
Agricole (prairies, cultures)	142	273.3
Loisirs (tourisme, pêche, chasse)	49	238.6
Sylviculture (conifères, peupliers)	13	93.9
Usages multiples	14	28.5
Gestion conservatoire	2	22.5
Aucun usage	103	146.9
TOTAUX	323	803.9





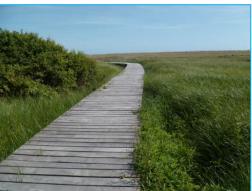


Usages agricoles : pâturage des prairies et landes humides et abreuvage.



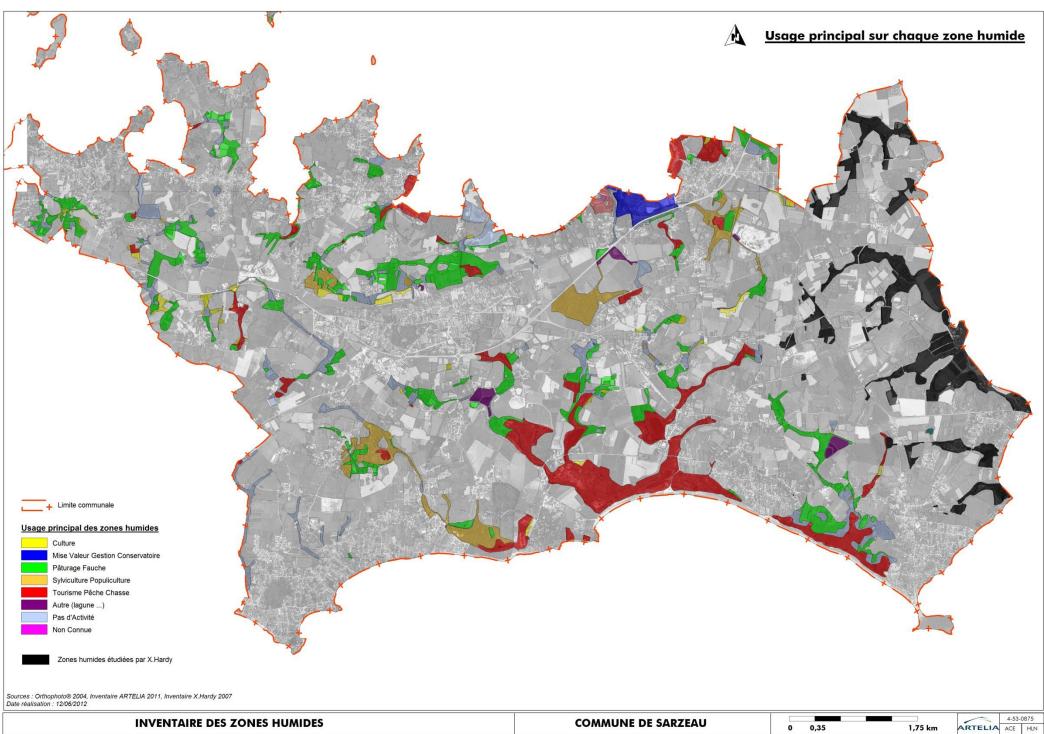
Sylviculture







Gestion conservatoire (marais du Duer) et loisirs



3.5. **ETAT DES ZONES HUMIDES**

L'état des différentes zones humides (sur la partie inventoriée par Artélia) figure dans le tableau ci-dessous.

Tabl. 4 - ETAT DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE SARZEAU :

Type de dégradation	Nombre zones humides concernées	Superficie (en ha)
Surpâturage ou piétinement	5	2,31
Fermeture du milieu	46	30,23
Plantation de ligneux (conifères, peupliers,)	9	57,63
Remblaiement	7	21.48
Mise en culture	39	29,72
Plantes invasives (Jussie, Renouée du Japon, Baccharis,)	5	0,35
Dégradations multiples	25	58.20
TOTAUX	136 (sur 323 – soit 42,1 %)	199,81 (sur 803.9 – soit 24,8 %)





Plantations de ligneux en zone humide : conifères (à gauche) et peupliers.



Plantes invasives





Fermeture du milieu







Mise en culture Remblaiement

3.6. HIERARCHISATION DES ZONES HUMIDES

La hiérarchisation des zones humides s'appuie sur les fonctionnalités. Les fonctionnalités d'une zone humide peuvent être multiples :

- o hydrologiques:
 - expansion des crues ;
 - épuration de l'eau ;
 - soutien d'étiage.
- biologiques.
- économiques sociales et/ou culturelles.
- o rôle de corridor (notion de trame verte et bleue).

Ces différentes fonctionnalités permettent de hiérarchiser les différentes zones humides inventoriées sur la commune de la manière suivante :

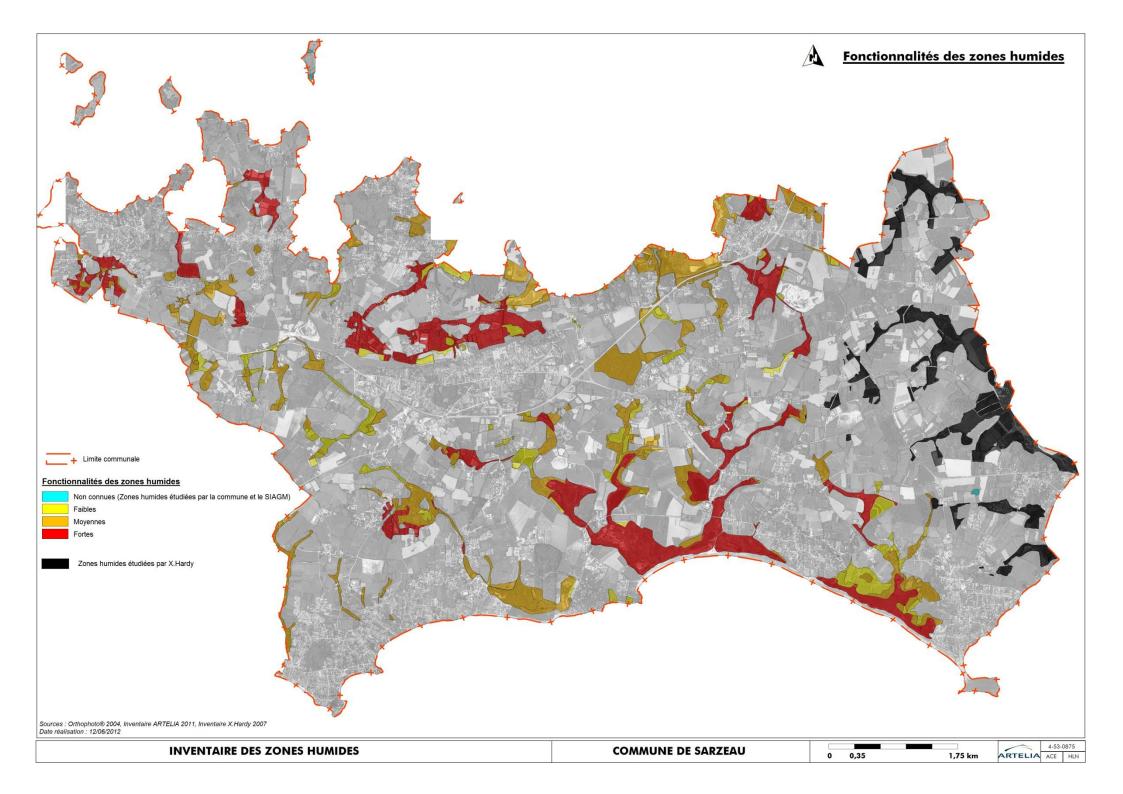
- fonctionnalité forte (> 3 fonctionnalités) : zones humides efficaces situées en dehors des secteurs d'urbanisation et connectées entre elles ;
- fonctionnalité moyenne (2 3 fonctionnalités) : zones humides très altérées (culture, boisement,...), situées au sein de zones urbanisées ou déconnectées,...
- fonctionnalité faible (0 1 fonctionnalité): zones humides très altérées (culture, boisement,...), situées au sein de zones urbanisées ou déconnectées,...







Boisement humide et plan d'eau : fonctionnalité forte.



4. INTEGRATION DES ZONES HUMIDES AU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET CONSEQUENCES

4.1. INTEGRATION DES ZONES HUMIDES AU PLU

Afin de prendre en compte les zones humides dans le PLU, deux types de classement sont possibles :

- zonage spécifique pour les zones humides ;
 - zone Azh (Agricole): ceci concerne en priorité les zones humides classées en « faible fonctionnalité » et les zones humides classées en « moyenne fonctionnalité » situées dans un secteur à fort enjeu agricole;
 - zone Nzh (Naturelle) : ceci concerne les zones humides les plus remarquables classées en « forte fonctionnalité » :
- trame particulière en superposition du zonage.

La trame est de plus en plus retenue dans les PLU.

Est associé à ce classement un **règlement** spécifique précisant qu'il est interdit de porter atteinte à la ou les fonctionnalité(s) de la zone humide = conservation des fonctionnalités hydrauliques et/ou épuratoires et/ou biologiques ; **ce qui sous-entend l'interdiction de drainer, de remblayer de déblayer,...**

4.2. LES CONSEQUENCES DU CLASSEMENT AU REGARD DE LA REGLEMENTATION EXISTANTE

- Application de la Loi sur l'Eau :
 - assèchement ou mise en eau de la zone humide soumise à déclaration ou autorisation (selon la surface (délais d'instruction de 3 mois à 1an).
- Application de la **Directive Nitrates** 4ème programme d'actions :
 - le remblaiement et le drainage des zones humides y compris par fossé drainant sont interdits;
 - le retournement des prairies permanentes en zones inondables est interdit ;
 - le maintien d'une bande enherbée ou boisée de 5 m minimum obligatoire en bordure des cours d'eau.

4.3. MESURES DE GESTION APPLICABLES SUR LES ZONES HUMIDES

- Possibilité de signer des Mesures Agro-Environnementales (MAE) sur les milieux humides (pas seulement sites Natura 2000).
- Des aides financières peuvent être obtenues par les agriculteurs dans le but d'appliquer des méthodes de conservation des zones humides (crédits fortement réduits).

• les collectivités peuvent proposer aux propriétaires de milieux humides désireux de

5. CONCLUSION

La partie communale inventoriée par Artélia (trois-quarts ouest) présente les caractéristiques suivantes en termes de zones humides :

- 323 zones humides,
- 804 ha,
- principaux types de zones humides (en termes de surface) :
 - prairies humides de bas-fonds à 32%;
 - lagunes et marais côtiers à 27%;
 - boisements à 11%,
 - bandes boisées des rives à 10%,
- usages principaux (en termes de surface) :
 - agriculture (prairies et cultures) à 34%,
 - loisirs (chasse, tourisme...) à 30%,
 - aucun usage à 18%,
 - sylviculture à 12%,
- principales dégradations (en termes de surface) :
 - dégradations multiples (7.2%),
 - plantation de ligneux (7%),
 - fermeture du milieu (3.8%),
 - mise en culture (3.7%),
 - remblaiement (2.7%).

Au total, ce sont 1 077 ha de zones humides qui ont été recensées sur la commune soit environ 18% du territoire communal.

La prise en compte des zones humides dans le PLU peut se faire à l'aide d'une trame ou d'un zonage spécifique (zone Nzh, zone Azh).

Différents types de programmes de gestion ou de restauration peuvent être engagées via le SIAGM, des Mesures Agro-Environnementales...

A SAINT-HERBLAIN, le 26 juin 2012

ARTELIA

DIRECTION REGIONALE OUEST ESPACE BUREAUX SILLON DE BRETAGNE 8 Avenue des Thébaudières - CS 20232 44815 SAINT HERBLAIN CEDEX Tél.: 02 28 09 18 00

Fax: 02 40 94 80 99

000

•				
Λ	N	NI	EV	EC
$\overline{}$	ıv	IV	-	

ANNEXE 1 REUNION DE LANCEMENT 12 JUILLET 2010

ANNEXE 2 PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE ET DE LA PRE-LOCALISATION 29 NOVEMBRE 2010

ANNEXE 3 PRESENTATION DES 1ERS RESULTATS SUITE AUX INVENTAIRES REALISES A JUIN 2011 (COMITE D'ACTEURS) 23 JUIN 2011

ANNEXE 4 REUNION DE RESTITUTION DE L'INVENTAIRE ZH AUPRES DU COMITE D'ACTEURS 2 NOVEMBRE 2011

ANNEXE 5 REUNION DE RESTITUTION DE L'INVENTAIRE ZH AUPRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 8 NOVEMBRE 2011